



Commission AGORA
« Innovation et
Patrimoine
hydraulique »

20 septembre 2021

AGORA

Agir aujourd'hui
pour Anticiper demain

Etude des pratiques de gestion comptable et financière des structures de gestion des réseaux d'irrigation en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Stage de Master 1 – 4 mois avril-août 2021

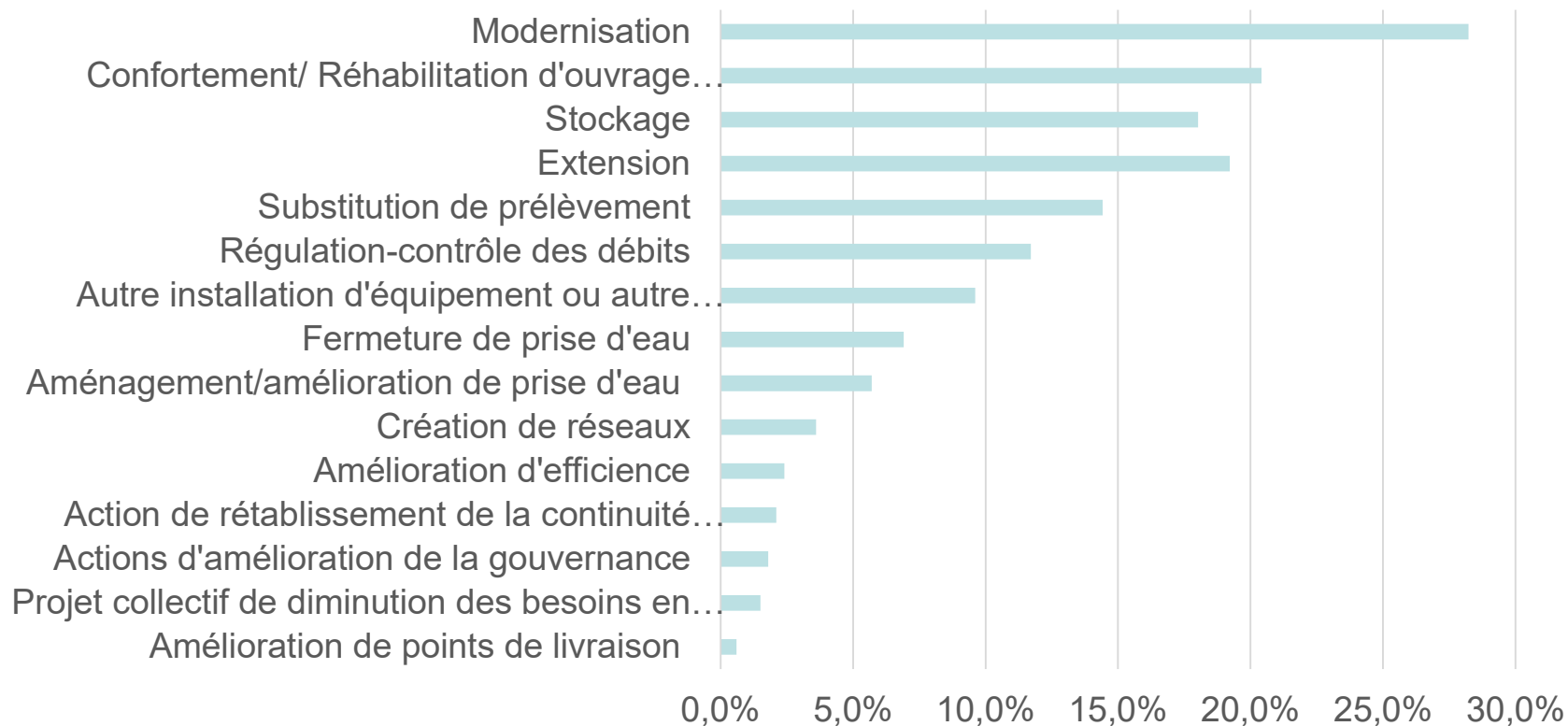
Rubens Ted Akueson –M1 'Eau et Société'- Université de Montpellier-
Agro Paris Tech- SupAgro

Tuteur universitaire Sebastien Loubier INRAE

Accueil et encadrement Région: Service Eau et Risques Naturels- Anna Morisset

Prohydra2028 : Principaux constats sur les projets d'HA

Région Sud - Types de projets (%)



M€	04	05	06	13	83	84	Total	
Modernisation /Stockage	28,4	98,4	0,4	17,2	2,5	55,7	202,6	26%
Extensions	61,6	0	0	54,1	127,3	264,3	507,3	64%
Réhab/Sécuri sation	0,7	3,6	0,02	53,7	4,3	20	82,3	10%
Total	90,7	102	0,42	125	134,1	340	792,2	

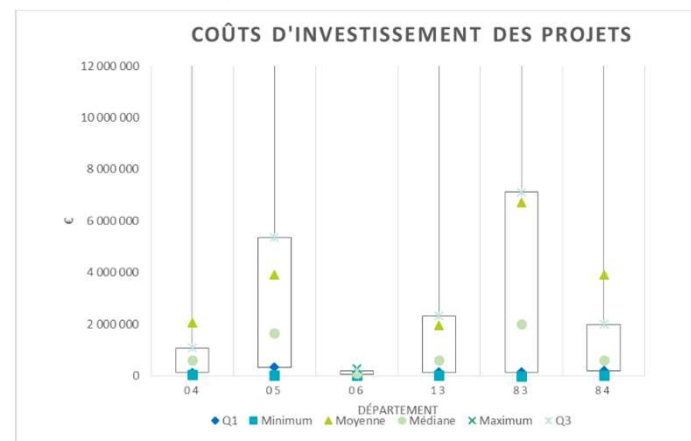
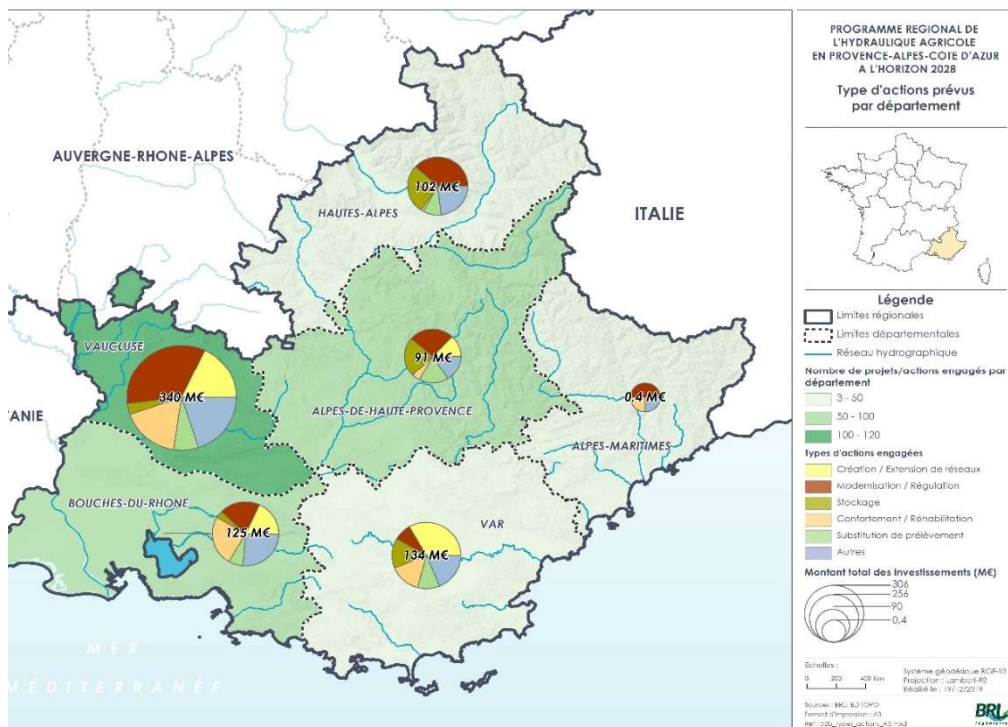
Coûts d'investissement:

- 792 M€ sur 10 ans, soit ≈ 80 M€/an
- Financements publics : ≈ 8 M€/an

Département	Coûts d'investissement (M€)	dont SCP (M€)	dont HPR (M€)	Dont coût après 2028
04	91	61		47
05	102			
06	0,4			
13	125	47		
83	134	133		40
84	340	73	163	20
Total	792	314	163	107



Variabilité selon les départements et les projets



PROHYDRA 2028 - Phase de priorisation : la proposition d'un scenario alternatif

Type de projet		Scenario 1	Scenario 2	Scenario alternatif
Extension/ densification	Enveloppe d'aide annuelle M€	10.75	8.29	9,71
	Taux max d'aide	55%	45%	45% SCP 55% hors SCP
	Total montants projets finançables M€/an	19.6	18.4	21
Modernisation/ substitution/ retenues	Enveloppe d'aide annuelle M€	5.36	8.74	7,31
	Taux max d'aide	75%	75%	75%
	Total montants projets finançables M€	7.1	11.7	9,7
Réhabilitation	Enveloppe d'aide annuelle M€	1.8	0.9	0,9
	Taux max d'aide	60%	60%	60%
	Total montants projets finançables M€	3.0	1.5	1.5

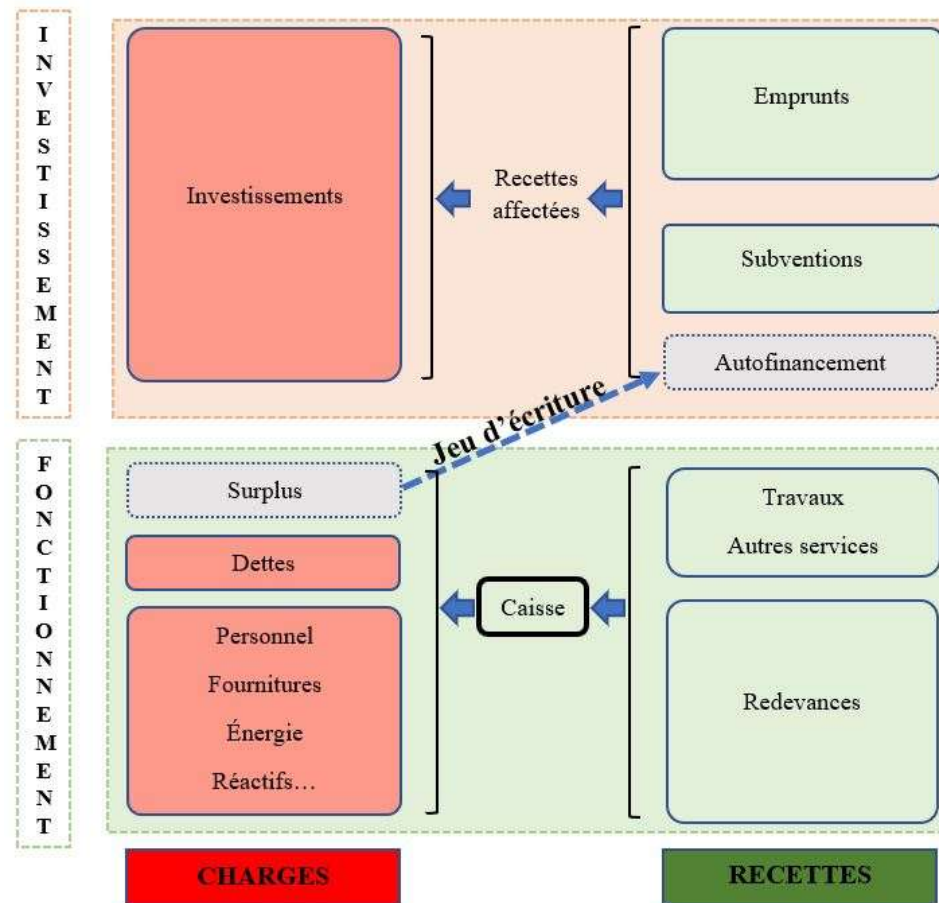
- Constats de l'étude PROHYDRA 2028 : besoin en financement accrue des opérations réalisant des économies d'eau, et des secteurs non équipés
- Evolution des dispositifs de soutien à l'hydraulique agricole depuis 2016
- Forte dépendance des structures aux aides
- Constat du manque de maintenance préventive de certains réseaux
- Alerte des gestionnaires sur le financement des opérations de réhabilitation et renouvellement
 - ⇒ **interroge le modèle économique des structures de gestion des canaux d'irrigation**

Objectifs du stage Master 1

- Comprendre les obligations comptables et financières des structures d'irrigation en matière de gestion des équipements ;
- Analyser les stratégies de financement des opérations de réhabilitation et de renouvellement adoptées par celle-ci ;
- Identifier les différentes composantes de la tarification et la prise en compte des coûts de maintenance et de renouvellement sur un panel de structures ;
- Et enfin d'identifier si possible des indicateurs de bonne gestion des structures dans le cadre des AAP FEADER.

- Comptabilité publique, instruction comptable M14
Depuis 2014 (idem communes et interco), passage à la M57

- Budget primitif



Base HYDRA : ASA et ASCO 80% des structures

Ordonnance 1^{er} juillet 2004 relative aux ASP : Budget primitif/Compte administratif et Compte de gestion

- **La redevance**

- ⇒ Charges réparties entre les membres en fonction des bases de répartition des dépenses déterminées par le syndicat.
- ⇒ Ces bases tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'association
- ⇒ Recouvertes comme en matière d'impôts par le Trésor public

- **L'obligation de dépôt de fonds au trésor public**

- ⇒ Pas de possibilité de provisionner sur des fonds rémunérateurs
- ⇒ Perte de valeur des fonds

Diapositive 9

MA1

MORISSET Anna; 17/09/2021

- **Les ASA sont-elles dans l'obligation de pratiquer l'amortissement ?**

ASA : établissement public non rattaché (à une commune)

Arrêté 27 novembre 2012 : relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux ASA

⇒ Traite les ASA comme les communes de – 500 habitants

⇒ exemptées de l'obligation d'amortissement

⇒ l'amortissement est une stratégie que l'ASA peut choisir d'adopter, mais elle n'y est pas contrainte.

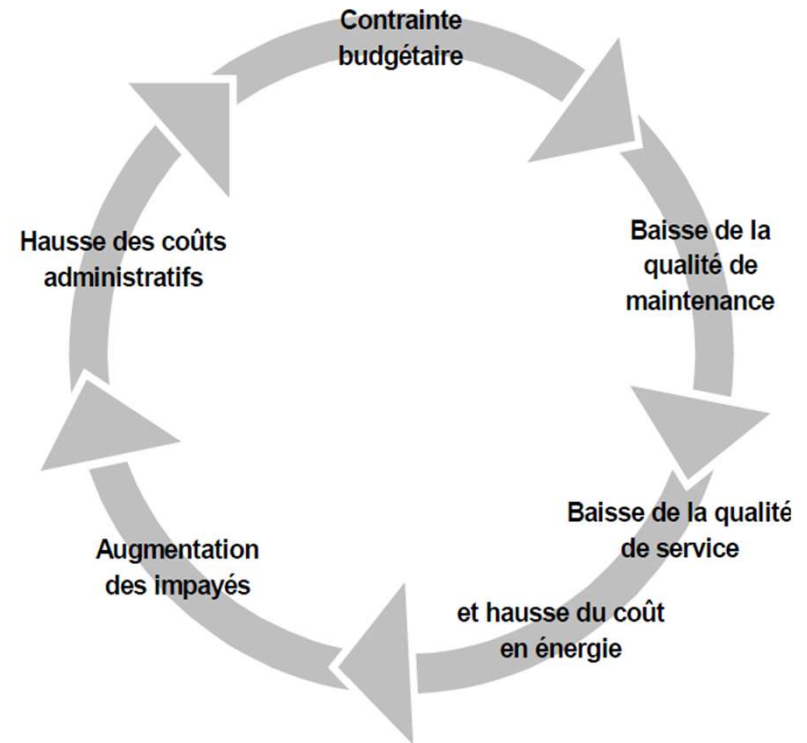
- **L'autofinancement par le provisionnement**

=> la constatation comptable de la dépréciation, ou d'un risque ou encore l'étalement d'une charge

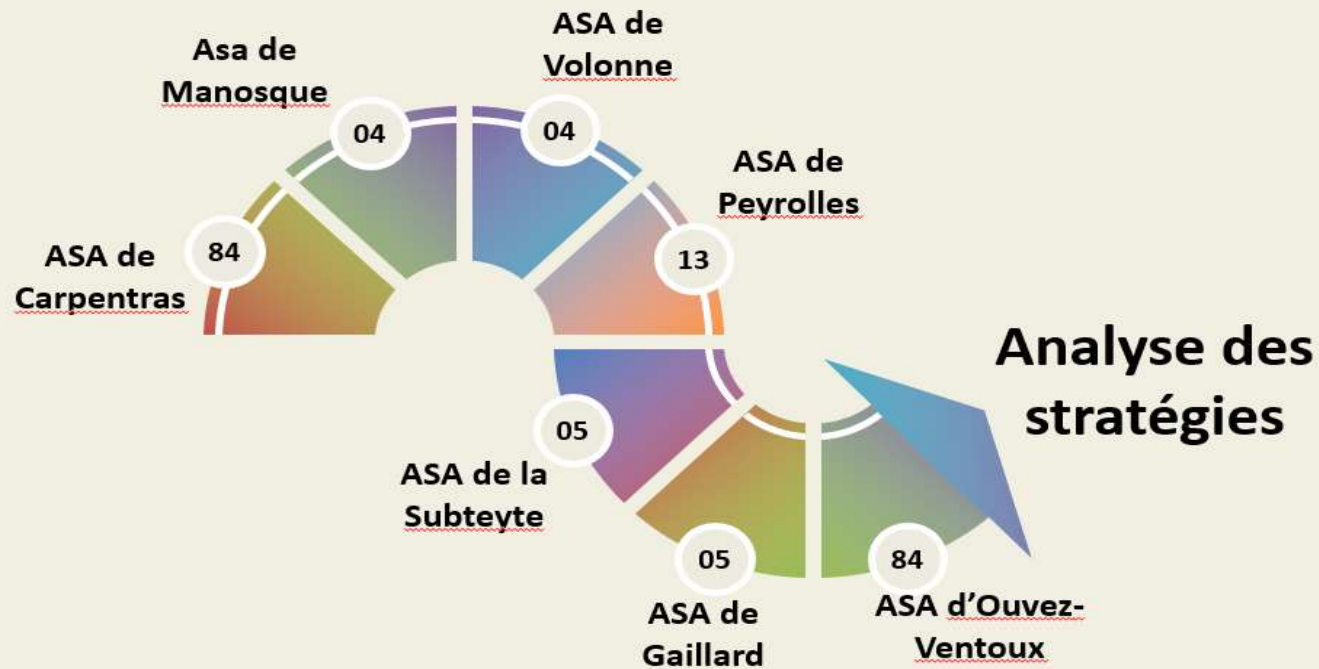
=> Caractère provisoire (charge incertaine, ou montant incertain)

- Les stratégies de maintenance : préventive / corrective / améliorative
- Cout de maintenance : dépend des stratégies adoptées => le + souvent sous contrainte budgétaire
- Cercle vicieux induit par la baisse de la qualité de la maintenance

=> La stratégie de maintenance impacte la nature et la fréquence des travaux de réhabilitation et le renouvellement des équipements



Cercle vicieux induit par la baisse de la qualité de la maintenance – S. Loubier



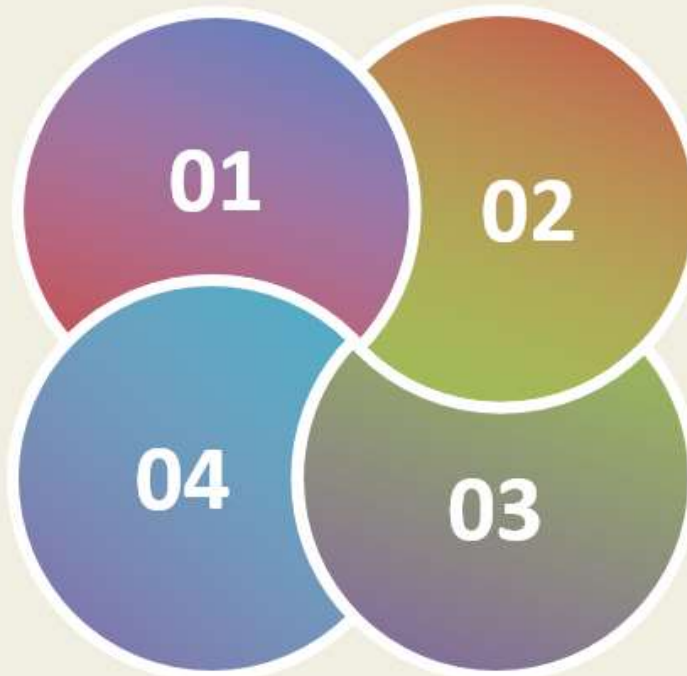
+ entretiens d'experts

- **Marc Polge** : Directeur de ASA Info,
- **Vincent Kulesza** : Ex-Directeur du canal de Gignac, délégué territorial à la SCP
- **Corinne Jouve** : Responsable du service de gestion comptable des ASA à la chambre d'agriculture du Vaucluse
- **Maude Kerleau** : Chargée de mission à la FDSIC 04
- **Céline Hugodot** : Directrice ASA du canal de Gignac
- **Sébastien Loubier** : Ingénieur de recherche en économie et Membre de l'UMR G-FAI I

OBJECTIFS DE L'ETUDE

D'obtenir des informations :

sur les opérations de
maintenance effectuées
et de renouvellement



Sur éléments comptables
(fonds de roulement,
amortissement)



sur la tarification et son
évolution



sur les stratégies et les
modes de financement
des opérations de
maintenance, de
renouvellement,
réhabilitation



- **Constats sur la gestion budgétaire**
 - ⇒ Instruction budgétaire M14 simplifiée : pas toujours adaptée
 - ⇒ Grande disparité de traitement en fonction des Trésoreries
 - ⇒ Vers une évolution vers la M57 (1^{er} janvier 2024 ?)

- **Constats sur l'utilisation du fonds de roulement**
 - ⇒ Essentiellement consacré aux travaux en autofinancement pur : fonctionnement/maintenance
 - ⇒ Utile pour absorber les créances (retard de versement de subventions) et incidents
 - ⇒ Conseil d'un fonds de roulement de 2 années de rôles
 - ⇒ Recours à l'emprunt pour les investissements

- **Constats sur les subventions publiques**
 - ⇒ Critères des financeurs plus exigeants
 - ⇒ Certains travaux ne sont plus aidés
 - ⇒ Retard de paiement des aides fragilisant
 - ⇒ Indispensables pour opérations d'envergure
 - ⇒ Permettent d'augmenter la valeur du patrimoine des ASA
 - ⇒ Manque de suivi des travaux par les financeurs
- **Les subventions influencent les stratégies de maintenance (2003 S.Loubier)**
 - ⇒ Subvention du renouvellement : tendance à favoriser la négligence des opérations de maintenance
 - ⇒ Peut avoir favorisé le suréquipement
 - ⇒ Plutôt que ce soit la maintenance effectuée qui impose des coûts, ce sont les coûts alloués à la maintenance qui impose la stratégie de maintenance à adopter

- **Constats sur le manque de rétribution pour services rendus**
 - ⇒ Services bénéficiant au territoire, parfois liés à des compétences communales ou supra (assainissement pluvial, environnement, recharge de nappe, patrimoine, promenade...)
 - ⇒ Reconnus mais rarement rémunérés
- **Constats sur le recours à l'emprunt**
 - ⇒ Emprunt court terme : couvre la période entre réception des travaux et la perception des aides, occasionne des frais croissants ;
 - ⇒ Emprunt long terme : part d'autofinancement des opérations d'investissement ou acquisition de gros matériel ;
 - ⇒ Utilisé même si fonds de roulement suffisant ;
 - ⇒ Difficultés à contracter des emprunts auprès des banques, taux plus élevés que pour les collectivités ;
 - ⇒ ASA de France : vient d'obtenir la possibilité d'emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations, mais une collectivité doit se porter garante

Constats sur la pratique de l'amortissement

- **Pratique de l'amortissement financier** : remboursement des dettes (emprunts-intérêts)
- **Pratique de l'amortissement sur actifs immobilisés : des exemples**
 - ⇒ pas d'amortissement
 - ⇒ sur équipements d'une valeur supérieur à 500€
 - ⇒ sur 20% du coût d'un investissement qui rentre dans le patrimoine (part d'autofinancement)
 - ⇒ ASA du canal de Gignac (34) : amortit la totalité de l'investissement (réseau, station pompage, équipements électromécanique, véhicule), selon des durées qui dépendent du type d'équipement
- **Pourquoi l'amortissement n'est pas plus pratiqué?**
 - Perte de valeur des actifs sur des fonds non rémunérateurs
 - Préférence au présent
 - Manque de formation et de stratégie financière
 - Habitude des subventions

Constats sur la tarification

- Etude IRTSEA 2016 sur 322 réseaux d'irrigation en France : préférence pour la tarification binomiale = part fixe + part variable (débit ou surface)
- Evolution des tarifs : le poids de l'histoire
- Système de base de répartition des dépenses : relativement figée, elle serait un frein à la réalisation de provisions
- Non prise en compte de dépenses de fonctionnement autrefois considérées comme des investissements
- **! Obligation de résultats** ⇨ les ouvrages doivent être opérationnels (donc entretenus et renouvelés)

- Pourquoi faire ? Une condition à l'attribution des aides ?
- La diversité des techniques comptables et d'inscription des diverses dépenses des ASA constitue un frein à l'exercice
- Des indicateurs uniformément appliqués qui pourraient ne pas refléter une bonne gestion du patrimoine
- Des idées à développer :
 - **Fonds de roulement; capacité d'autofinancement; endettement**
 - **taux annuel d'investissement par adhérent ;**
 - **capacité de renouvellement (budget renouvellement/budget de fonctionnement)**
 - ...

- Aux financeurs : créer une base de données des projets financés qui renseigne sur le niveau d'atteinte des objectifs du projet et les éventuelles difficultés en cas de non atteinte des objectifs initiaux
- Vigilance sur l'adaptation à la future nomenclature M57
- Développer l'amortissement / exiger l'amortissement des investissements subventionnés (sur la part non financée), en distinguant les équipements, exclure le gros génie civil
- Définir un système d'enregistrement des travaux de maintenance (par l'ASA)
- Développer les aides des collectivités aux ASA pour leurs aménités
- Faciliter les Unions
- Faciliter l'accès aux emprunts aux ASA à la caisse de dépôts et de consignation

- Permettre la libéralisation des fonds des ASA pour que celles-ci puissent faire fructifier les excédents sur des placements sécurisés
- Demander une étude pour évaluer les coûts de maintenance de l'équipement pour toute la durée de vie de l'équipement
- Poursuivre la réflexion sur :
 - **La mise en place d'un projet de mutualisation des ASA**
 - **la construction d'indicateurs technico-financiers intrinsèques à l'ASA**

- ❖ La comptabilité d'une structure de gestion : reflet d'une histoire, d'une politique, d'un territoire en évolution, de choix stratégiques

- ❖ Trouver le bon équilibre :
Pousser les structures à plus d'autonomie financière, évolution de la tarification /
Intégrer l'idée que le soutien public est nécessaire et indispensable

- Merci à Ted Akueson, étudiant stagiaire engagé et pertinent
- Merci à Sebastien Loubier, expert sur le sujet, chercheur accessible
- Merci aux personnes enquêtées pour leur contribution et leur disponibilité



**Merci de votre
attention**

AGORA
Agir aujourd'hui
pour Anticiper demain